

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le trente mars deux mil dix, à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BAZERBES, Maire.

Étaient présents : Mmes BODIN – CÉSAR – LECULLIÉ – NADEAU
NORMANDIN – PAJOT – ROVALDIERI
MM. AUBRIERE – CHEVALIER – DELANOUE
ERBES – GOUHIER – NORMANDIN – NYZAM
RAMA – VILLA

Étaient absents : Mme MONTIL (excusée, pouvoir donné à Mme PAJOT)
M. PATTEDOIE (excusé, pouvoir donné à M. NYZAM)
MM. CHEMIN – Dany NADEAU – Didier NADEAU
TESSIER (excusés)

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2009 est adopté à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATIONS

➤ COMMUNE

○ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2009

Après avoir entendu l'exposé des conditions dans lesquelles s'est exécuté le Budget 2009 et les résultats de l'exercice, à savoir :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT									INVESTISSEMENT						ENSEMBLE								
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)			RECETTES ou EXCÉDENTS (4)			DÉPENSES ou DÉFICIT (4)			RECETTES ou EXCÉDENTS (4)			DÉPENSES ou DÉFICIT (4)			RECETTES ou EXCÉDENTS (4)								
Résultats reportés			/			472	855	58			/			491	376	53			/			964	232	11
Opérations de l'exercice	2	965	044	05	3	445	228	35	1	341	059	25		898	081	87	4	306	103	30	4	343	310	22
TOTAUX	2	965	044	05	3	918	083	93	1	341	059	25	1	389	458	40	4	306	103	30	5	307	542	33
Résultats de clôture			/			953	039	88			/			48	399	15			/		1	001	439	03
Restes à réaliser							/		690	674	60		202	581	50	690	674	60		202	581	50		
TOTAUX CUMULÉS						953	039	88	690	674	60		250	980	65	690	674	60	1	204	020	53		
RÉSULTATS DÉFINITIFS						953	039	88	439	693	95			/			/			513	345	93		

.../...

BESOIN DE FINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes d'Investissement	+	898 081,87 €
- Dépenses d'Investissement	-	1 341 059,25 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE D'INVESTISSEMENT .(excédent).....	-	442 977,38 €
- Excédent d'Investissement antérieur reporté	+	491 376,53 €
RÉSULTAT CUMULÉ D'INVESTISSEMENT ... (excédent)	+	48 399,15 €
DÉFICIT DES RESTES A RÉALISER	-	464 881,87 €
(solde des restes à réaliser, soit :D : 667 463,37 € – R :202 581,50 €)		
PROVISIONS RÉALISÉES	-	23 211,23 €
(Provision pour créances douteuses)		

BESOIN DE FINANCEMENT	- 439 693,95 €
------------------------------	-----------------------

(solde des restes à réaliser + résultat d'investissement cumulé + provisions)

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MÉMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	472 855,58 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT	480 184,30 €
DÉFICIT	
A) EXCÉDENT au 31/12/2009	953 039,88 €
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	416 482,72 €
Solde disponible	
affecté comme suit :	
• affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	23 211,23 €
• affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	515 509,93 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur	
pour	
B) DÉFICIT AU 31/12/2009	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter - Budget Primitif 2010	
Excédent disponible (Voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Après avoir constaté la concordance avec le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal, le Conseil Municipal ne formule aucune réserve et approuve sans observation le Compte Administratif de l'exercice 2009 ainsi que le Compte de Gestion 2009 établi par Monsieur le Receveur Municipal.

o **BUDGET PRIMITIF 2010**

La balance du Budget établi sous Comptabilité M14 se décompose ainsi qu'il suit :

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 086 720,00		1 086 720,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 588 550,00		1 588 550,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courantes	506 800,00		506 800,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	163 150,00	0,00	163 150,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	65 560,00	65 560,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	50 000,00		50 000,00
023	Virement à la section d'investissement		463 782,93	463 782,93
Dépenses de fonctionnement - Total		3 375 220,00	529 342,93	3 904 562,93

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
=		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		3 904 562,93

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	0,00	5 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	347 000,00	0,00	347 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement		927 973,22		927 973,22
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	6 694,31	0,00	6 694,31
204	Subventions d'équipements versés	60 000,00	0,00	60 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	72 000,00	18 538,00	90 538,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
49	Provisions pour (...) de tiers (5)		23 250,00	23 250,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		1 418 667,53	41 788,00	1 460 455,53

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		0,00
=		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 460 455,53

.../...

.../...

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	12 000,00		12 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	163 400,00		163 400,00
73	Impôts et taxes	1 829 800,00		1 829 800,00
74	Dotations, subventions et participations	1 291 400,00		1 291 400,00
75	Autres produits de gestion courante	69 000,00		69 000,00
76	Produits financiers	7,00		7,00
77	Produits exceptionnels	2 360,00	0,00	2 360,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	23 250,00	23 250,00
Recettes de fonctionnement - Total		3 367 967,00	23 250,00	3 391 217,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	513 345,93
-------------------------------------------	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 904 562,93
------------------------------------------------------	---------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068/10)	151 000,00	0,00	151 000,00
13	Subventions d'investissement	86 181,50	0,00	86 181,50
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1686 non bud.)	187 000,00	0,00	187 000,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	18 538,00	18 538,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		65 560,00	65 560,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		463 782,93	463 782,93
024	Produits des cessions d'immobilisations	300,00	0,00	300,00
Recettes d'investissement - Total		424 481,50	547 880,93	972 362,43

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	48 398,15
------------------------------------------------------------	------------------

AFFECTATION AU COMPTE 1068	439 693,95
-----------------------------------	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 460 455,53
-----------------------------------------------------	---------------------

o **PRODUIT FISCAL**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes.

TAXES	TAUX DE 2009	TAUX DE 2010
Taxe d'habitation	6,86	6,86
Taxe foncière propriétés bâties	20,90	20,90
Taxe foncière propriétés non-bâties	69,24	69,24

o **SUBVENTIONS**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
65731			OFFICE NATIONAL DES FORETS	Public - Etat	17 500,00
657361			CAISSE DES ECOLES	Public - Autre organisme	200 000,00
657362			C.C.A.S. DE DOLUS D'OLERON	Public - Autre organisme	4 500,00
6574			1,2,3 EVEIL	Privé - Personne morale	120,00
6574			A.B.C.D. (Amicale Billard Club Dolusien)	Privé - Personne morale	200,00
6574			A.P.E. LE LIEN	Privé - Personne morale	400,00
6574			AMICALE DES DONNEURS DE SANG	Privé - Personne morale	400,00
6574			AMICALE MOCELISTES OLERONAIS	Privé - Personne morale	600,00
6574			ANC. COMBAT. PRISONNIERS DE GUERRE	Privé - Personne morale	300,00
6574			ART ET NATURE EN OLERON	Privé - Personne morale	300,00
6574			ASS. COMMERCANTS & ARTISANS de DOLUS	Privé - Personne morale	600,00
6574			ASS. DES PEINTRES & ARTISTES DE L'ILE D'OLERON	Privé - Personne morale	200,00
6574			ASS. E.M.H. (Esthétique en milieu hospitalier)	Privé - Personne privée	350,00
6574			ASS. GOLF CLUB D'OLERON	Privé - Personne morale	240,00
6574			ASS. HANDI-BLUES	Privé - Personne morale	400,00
6574			ASS. M.A.S.K.	Privé - Personne morale	200,00
6574			ASS. OLERANDO	Privé - Personne morale	400,00
6574			ASS. OLERON BASKET CLUB	Privé - Personne morale	160,00
6574			ASS. OLERON INFORMATIQUE	Privé - Personne morale	200,00
6574			ASS. SOLIDARTS	Privé - Personne morale	200,00
6574			ASS. UN POINT C'EST TOUT	Privé - Personne morale	200,00
6574			ASS. DEP. POUR LA LECTURE BIBUOBUS	Privé - Personne privée	260,00
6574			ATHLETISME OLERONAIS	Privé - Personne morale	80,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574			C.A.D.O.	Privé - Personne morale	1 000,00
6574			C.D.I.O. CYCLOTOURISME	Privé - Personne morale	300,00
6574			DOLUS ILE D'OL	Privé - Personne morale	200,00
6574			CERCLE MUSICAL CLERONNAIS	Privé - Personne morale	320,00
6574			CHAMBRE DES METIERS 17	Public - Autre organisme	650,00
6574			CLUB GYM OLERON	Privé - Personne morale	100,00
6574			COMITE COMMEMOR.LIBERATION SEJOURS - OLERON	Privé - Personne morale	100,00
6574			Comité OLERON F.N.A.C.A.	Privé - Personne morale	100,00
6574			COOP. ECOLE MATERNELLE DE DOLUS	Privé - Personne morale	2 400,00
6574			COULEURS D'EPICES	Privé - Personne morale	400,00
6574			DANS'OLERON	Privé - Personne morale	200,00
6574			DOLUS PONGISTE CLUB	Privé - Personne morale	300,00
6574			ENERGYM VITALE	Privé - Personne morale	200,00
6574			FRANCE AMERIQUE LATINE	Privé - Personne morale	400,00
6574			GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	Privé - Personne morale	200,00
6574			HIPPOCAMPE MUSIQUE	Privé - Personne morale	1 000,00
6574			JUDO CLUB OLERONNAIS	Privé - Personne morale	240,00
6574			JUDO CLUB ST PIERRE D'OLERON	Privé - Personne morale	240,00
6574			LA PREVENTION ROUTIERE Che Mme	Privé - Personne morale	100,00
6574			LES FILLES DU SUD OLERON	Privé - Personne morale	100,00
6574			LIRE EN FETE du COLLEGE JEAN HAY	Privé - Personne morale	200,00
6574			LUD'OLERON	Privé - Personne morale	600,00
6574			M.F.R. BOURNEZEAU	Privé - Personne morale	100,00
6574			MEDAILLES MILITAIRES (Ass Ophélinat et Œuvres)	Privé - Personne morale	100,00
6574			MOTS EN FETE	Privé - Personne morale	200,00
6574			N.A.F.P.I. (Non Aux Fiches Prot. Incendie)	Privé - Personne morale	600,00
6574			O.C.C.E	Privé - Personne morale	6 900,00
6574			COOP.SCOLEC.ELEMENT. OFFICE DE TOURISME	Privé - Personne morale	60 000,00
6574			OLERON DANSES EVASION	Privé - Personne morale	200,00
6574			OLERON FOOTBALL CLUB	Privé - Personne morale	1 200,00
6574			OLERON HAND-BALL	Privé - Personne morale	400,00
6574			OLERON NATATION	Privé - Personne morale	1 000,00
6574			OLERON RUGBY CLUB	Privé - Personne morale	1 500,00
6574			OLERON SPORT NATURE	Privé - Personne morale	600,00
6574			PHILHARMONIQUE OLERONAISE	Privé - Personne morale	100,00
6574			SCRABBLE DOLUSIEN (Ass. Club Scrabble Dolus)	Privé - Personne morale	200,00
6574			STE HIPPIQUE OLERONAISE	Privé - Personne morale	300,00
6574			TENNIS CLUB DOLUSIEN	Privé - Personne morale	400,00
6574			UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS		60,00

➤ **PORT D'ARCEAU**

○ **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2009**

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			ENSEMBLE				
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)			RECETTES ou EXCÉDENTS (4)			DÉPENSES ou DÉFICIT (4)			RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	

Résultats reportés			/			25	011	59			/			27	859	56			/			52	871	15
Opérations de l'exercice	40	692	08	53	825	92	36	429	17	35	410	82	77	121	25	89	236	18						
TOTAUX	40	692	08	78	837	51	36	429	17	63	269	82	77	121	25	142	107	33						
Résultats de clôture			/	38	145	43			/	26	840	65			/	64	986	08						
Restes à réaliser							10	000	00		/		10	000	00		/							
TOTAUX CUMULÉS			/	38	145	43	10	000	00	26	840	65	10	000	00	64	986	08						
RÉSULTATS DÉFINITIFS			/	38	145	43				16	840	65			/	54	986	08						

○ **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

A) EXCEDENT AU 31/12/2009 Affectation obligatoire * à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	38 145,43 €
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit : • affectation complémentaire en réserves (compte 1068) • affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	38 145,43 €
B) DEFICIT AU 31/12/2009 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Déficit résiduel à reporter - Budget Primitif 2010 Excédent disponible (Voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Après avoir constaté la concordance avec le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal ne formule aucune réserve et approuve sans observation le Compte Administratif de l'exercice 2009 ainsi que le Compte de Gestion 2009 établi par Monsieur le Receveur.

○ **BUDGET PRIMITIF 2010**

Le Budget établi sous comptabilité M4 se décompose ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses 88 815,43 €
 Recettes 88 815,43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses(reports inclus) 64 735,65 €
 Recettes(reports inclus)64 735,65 €

Le Budget ainsi présenté est accepté à l'unanimité.

➤ **PORT DE LA BAUDISSION**

○ **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2009**

Après avoir entendu l'exposé des conditions dans lesquelles s'est exécuté le Budget 2009 et les résultats de l'exercice, à savoir :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT						INVESTISSEMENT						ENSEMBLE								
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)			RECETTES ou EXCÉDENTS (4)			DÉPENSES ou DÉFICIT (4)			RECETTES ou EXCÉDENTS (4)			DÉPENSES ou DÉFICIT (4)			RECETTES ou EXCÉDENTS (4)					
Résultats reportés			/		58	679	46			/		9	750	41			/		68	429	87
Opérations de l'exercice	7	070	60	16	504	10	22	066	28	21	584	40	29	136	88	38	088	50			
TOTAUX	7	070	60	75	183	56	22	066	28	31	334	81	29	136	88	106	518	37			
Résultats de clôture			/		68	112	96			/		9	268	53			/		77	381	49
Restes à réaliser					/														/		
TOTAUX CUMULÉS			/		68	112	96			/		9	268	53			/		77	381	49
RÉSULTATS DÉFINITIFS			/		68	112	96			/		9	268	53			/		77	381	49

o **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

A) EXCEDENT AU 31/12/2009 Affectation obligatoire * à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	68 112,96 €
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit : • affectation complémentaire en réserves (compte 1068) • affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	68 112,96 €
B) DEFICIT AU 31/12/2009 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2010 Excédent disponible (Voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Après avoir constaté la concordance avec le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal, le Conseil Municipal ne formule aucune réserve et approuve sans observation le Compte Administratif de l'exercice 2009 ainsi que le Compte de Gestion 2009 établis par Monsieur le Receveur Municipal.

o **BUDGET PRIMITIF 2010**

Le Budget établi sous comptabilité M4 se décompose ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses 86 312,96 €
Recettes 86 312,96 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses(reports inclus) 126 848,53 €
Recettes(reports inclus) 126 848,53 €

Le Budget ainsi présenté est accepté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

◆ ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'achat d'un véhicule électrique HEULIEZ PELICAN pour un montant de 9 508,20 €TTC
- e solliciter une subvention du Département dans le cadre du "Programme : véhicules électriques"
- e demander une aide financière de l'ADEME et de la Région Poitou-Charentes dans le cadre du Fonds Régional d'excellence environnementale

◆ PORT D'ARCEAU : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR UNE ÉTUDE

A la demande des membres du Conseil Portuaire d'Arceau, le Conseil Municipal décide d'approuver les travaux d'implantation de pontons flottants sur les points d'accostage du Chenal d'Arceau et de donner son accord pour procéder à une étude pour la mise en œuvre de ces pontons.

Les membres de l'Assemblée décident de solliciter une aide financière du Département pour permettre le lancement de cette mission.

◆ TRAVAUX D'ENTRETIEN : ONF 2010

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents moins une abstention de créer les ressources nécessaires à la part contributive de la Commune pour assurer en 2010 les travaux suivants sur le territoire de l'O.N.F. :

* Part communale 66 % : 17 500 €

- *Entretien général de la voirie et des aires de stationnement* : voies de circulation et parkings, pistes pédestres et équestres, aires de stationnement et de pique-nique
- *Protection* : implantation de plots bois, entretien clôtures, ganivelles

.../...

- 11 -

.../...

- *Mobilier et signalétique* : entretien de panneaux de signalisation et panneaux d'affichage
- *Accès plage* : pose de caillebotis et filets
- *Forfait réparations d'urgence.*

◆

UTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'EXTENSION ET LA RESTRUCTURATION DES LOCAUX SCOLAIRES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MAURICE RENARD

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer demande de permis de construire déposée pour les travaux d'extension et de restructuration des locaux scolaires de l'école élémentaire Maurice RENARD de DOLUS D'OLÉRON.

◆

ARANTIES D'EMPRUNTS CONTRACTÉS AUPRES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS PAR LA SEMIS

La Commune de DOLUS D'OLÉRON accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'une part, d'un montant de 440 000 euros (prêt PLUS) et d'autre part, de 60 000 euros (prêt PLAI) que la Société d'Économie Mixte Immobilière de la Saintonge se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destinés à financer respectivement la construction de 5 logements locatifs sociaux et d'un logement d'insertion.

Le Conseil Municipal autorise d'une part Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur et d'autre part, à signer la convention de garantie concernant ces emprunts.

◆

UTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE D'ESTER EN JUSTICE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

Le Conseil Municipal décide d'opter pour la mise en cause de la responsabilité contractuelle de la société GATINEAU et de l'Etat (DDE), relativement aux désordres constructifs affectant le port ostréicole d'Arceau, Commune de DOLUS D'OLÉRON et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour ester en justice sur ce fondement devant le Tribunal Administratif de POITIERS aux fins d'obtenir l'indemnisation permettant la reprise des malfaçons constatées et la prise en charge de tous préjudices corollaires ou consécutifs.

◆ **UTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU BAIL COMMERCIAL PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ LOCAPOSTE**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au bail commercial passé entre la Société « LOCAPOSTE » et la Commune de DOLUS D'OLÉRON pour le remboursement par le Preneur d'un montant de 14 689,76 €TTC correspondant au mobilier de guichet et aux boîtes postales financés par la Commune dans le cadre du lot n°2 du marché négocié pour la restructuration de La Poste, sous la forme d'un complément de loyer annuel de 4 896,59 €payable pendant trois ans à compter du 1er avril 2010. La recette sera inscrite à l'article 752 des Budgets Primitifs 2010, 2011 et 2012.

◆ **EDEVANCE POUR L'OCCUPATION D'UN ESPACE CONCÉDÉ DE LA PLAGE DE LA PERROCHE PAR L'ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DE LA BAIE DE LA PERROCHE (APBP)**

Vu la réunion de concertation en date du 13 novembre 2009 avec Monsieur le Président de l'Association des Plaisanciers de la Baie de la Perroche (A.P.B.P.) et son bureau concernant le paiement d'une redevance pour l'utilisation d'un emplacement dévolu au stationnement des annexes des bateaux des membres de l'association sur la plage concédée, le Conseil Municipal décide d'assujettir l'Association au paiement d'une redevance annuelle d'un montant de 500 €en contre partie de l'occupation d'un espace dévolu au stationnement des annexes des bateaux des plaisanciers membres de l'association, sur la Plage naturelle de la Perroche, à compter du 1^{er} septembre 2010.

◆ **ONVENTION D'OCCUPATION DES CABANES RÉNOVÉES DU CHENAL DE LA BAUDISSION**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 28 mars 2006, il avait été décidé de procéder à la réhabilitation des cabanes abandonnées de La Baudission, dans l'objectif de préserver et mettre en valeur ce patrimoine local et informe les membres du Conseil Municipal que trois cabanes sont achevées à ce jour dont deux ont été mises à disposition d'artistes locaux à titre expérimental au cours de l'été 2009.

Il propose qu'une convention d'occupation des locaux régie la mise à disposition de ces cabanes et indique que lors de la réunion du Conseil Portuaire de La Baudission en date du 22 février 2010, ses membres ont émis un avis favorable à la mise à disposition des cabanes rénovées et à la signature d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents moins un contre, approuve la convention pour la mise à disposition des cabanes ostréicoles rénovées du Chenal de la Baudissière au profit d'artistes locaux, prévoyant notamment une location annuelle fixée à 7 € par m² de la cabane occupée, avec une exonération de ce loyer la première année d'occupation et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des cabanes ostréicoles rénovées.

◆ **RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour une durée de 12 mois, le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi conclu avec Mademoiselle Patricia MARCHAL dans les mêmes conditions (24 heures hebdomadaires au SMIC).

◆ **CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE DANS LE CADRE D'UN CONGÉ DE RECONVERSION**

Le Conseil Municipal décide de créer un poste temporaire d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} juin 2010, dans le cadre de la convention de reconversion signée avec le Ministère de la Défense et concernant Monsieur Jérôme GUILLEMET. Ce dernier sera rémunéré sur la base de l'indice correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

◆ **CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI : CRÉATION D'UN POSTE TEMPORAIRE A TEMPS NON COMPLET**

Le Conseil Municipal décide de recruter en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, dans l'attente de sa prochaine rentrée en établissement spécialisé d'aide par le travail, Monsieur Dylan RENAUD pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} mai 2010, sur la base de 24 heures hebdomadaires rémunérées au SMIC.

◆ **RECRUTEMENT DE SAISONNIERS**

Considérant le surcroît de travail occasionnel au niveau du service de la Police Municipale d'une part et des services techniques d'autre part, pendant la saison estivale, le Conseil Municipal décide de créer 1 poste d'agent de surveillance de la

voie publique et 4 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe du 1^{er} juillet 2010 au 31 août 2010,

- 14 -

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

-Vu les tableaux d'avancement de grades complémentaires pour 2010,

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir à compter du 1er avril 2010, les postes permettant de procéder aux différents avancements de grade prévus en 2010,

FILIERE ADMINISTRATIVE			
1°- Cadre d'emploi des attachés territoriaux			
- Attaché Principal	1	1	0
- Attaché	1	1	0
2°- Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux			
- Rédacteur Chef	2	1	1
- Rédacteur Principal	1	1	0
3°- Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux			
- Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0
- <i>Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
- Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	4	1	3
- Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	4	4	0

FILIERE TECHNIQUE			
1°- Cadre d'emploi des techniciens supérieurs territoriaux			
- Technicien supérieur principal	1	1	0
2°- Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux			
- <i>Agent de maîtrise principal</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
- Agent de maîtrise	3	3	0
3°- Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux			
- Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	2	1	1
- Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	1	1	0
- Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	15	15	0
- Adjoint Technique 2 ^{ème} classe à temps non complet 33,50/35 ^{ème}	1	1	0
- Adjoint Technique 2 ^{ème} classe à temps non complet 32/35 ^{ème}	1	1	0
- Adjoint Technique 2 ^{ème} classe à temps non complet 19/35 ^{ème}	1	1	0

FILIERE SOCIALE			
1°- Cadre d'emploi des Éducateurs Territoriaux de Jeunes Enfants			
- Éducateur de Jeunes Enfants	3	3	0
2°- Cadre d'emploi des A.S.E.M.			
- <i>Agent Spécialisé Principal des Écoles Maternelles de 2^{ème} classe</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
- Agent Spécialisé des Écoles Maternelles de 1 ^{ère} classe	2	2	0

.../...

.../..

- 15 -

MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal décide de compléter la délibération du 26 août 2009 portant mise à jour du régime indemnitaire applicable aux agents de la Commune en ajoutant la prime suivante :

10 – Prime spéciale de sujétions des auxiliaires de puériculture (décret n° 91-875 et 98-1057 modifié)

au profit des agents relevant des cadres d'emplois suivants :

- auxiliaire de puériculture

VANTAGES EN NATURE : REPAS SERVIS AU PERSONNEL DES ÉCOLES

Monsieur le Maire fait part de l'obligation faite par l'URSSAF de déclarer en avantages en nature les repas servis aux agents territoriaux affectés aux écoles.

Les membres de l'Assemblée décident de prendre en compte, au titre d'avantages en nature, les repas pris par les agents territoriaux affectés aux écoles, au taux actuellement en vigueur.

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE AU LIEUDIT "FIEF DE LA CAILLETIERE" AU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

Le Conseil Municipal décide d'approuver la vente au Département de la parcelle cadastrée section AH, n° 328, d'une contenance de 30 m², sur la base de l'estimation de la Brigade Domaniale (3 €/m²) à laquelle s'ajoute une indemnité de réemploi de 4,95 €, soit la somme globale de 94,95 €, arrondie à la somme de 95 € (quatre vingt quinze euros) et d'autoriser Monsieur le Président à passer acte définitif de cette vente.

ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN A L'EURO SYMBOLIQUE AU PROFIT DE LA COMMUNE

.../...

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique au profit de la Commune de DOLUS D'OLÉRON, des parcelles de terrain des Consorts GOUJON et LAMOTTE, sises au lieudit "Le Bourg, Allée des Roses, Impasse des Anémones », cadastrées section AB, n° 1000 et 1002. Les frais des transactions susnommées seront à la charge de la Commune de DOLUS D'OLÉRON.

Monsieur le Maire est autorisé à passer acte définitif des ces transactions.

.../...

- 16 -

◆ **MODIFICATION N° 4 DU REGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CRECHE MUNICIPALE "NOS P'TITS DRÔLES"**

Le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement intérieur de la Crèche Municipale suite aux modifications apportées par la Commission "Jeunesse".

◆ **RÉVISION DU SCHEMA DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DE CHARENTE MARITIME**

Les membres de l'Assemblée émettent un avis favorable sur le projet de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Charente-Maritime 2010-2016.

◆ **MISE A JOUR DES APPELLATIONS DE RUES ET PLACES DANS LE BOURG ET LES VILLAGES DE LA COMMUNE**

Afin de faciliter la distribution du courrier, le Conseil Municipal arrête la liste mise à jour des noms de rues et places de la commune de DOLUS D'OLÉRON dont communication sera faite aux services fiscaux et à La Poste.

DÉCISIONS DU MAIRE

* **DECISION N° 1/2010**

.../...

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de régler les frais et honoraires d'un montant de 1 600,00 euros HT, soit 1 913,60 euros TTC de Maître David MARTIN-BOUHOURS, exerçant au sein de la SELARL d'Avocats Interbarreaux C.V.S., sise 28 boulevard de Launay – 44186 NANTES CEDEX 4, dans l'affaire opposant la Commune de DOLUS D'OLÉRON à la Société de Protection des Paysages de l'Île d'Oléron (S.P.P.I.O.) pour la délivrance du permis de construire de la SAS Résidence Le Grand Large.

.../...

- 17 -

* **DECISION N° 2/2010**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de passer et de signer **la convention n° D17-0913267 pour la première tranche de travaux de dissimulation des réseaux de communications électroniques** à intervenir entre la Commune de DOLUS D'OLÉRON et FRANCE TÉLÉCOM, nécessaire pour la mise en techniques discrètes des lignes de communications électroniques, dans le cadre d'opérations coordonnées d'effacement des réseaux, **Route des Mouettes aux Allards à DOLUS D'OLÉRON.**

* **DECISION N° 3/2010**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de passer et de signer **la convention n° D17-0913268 pour la deuxième tranche de travaux de dissimulation des réseaux de communications électroniques** à intervenir entre la Commune de DOLUS D'OLÉRON et FRANCE TÉLÉCOM, nécessaire pour la mise en techniques discrètes des lignes de communications électroniques, dans le cadre d'opérations coordonnées d'effacement des réseaux, **Route des Mouettes aux Allards à DOLUS D'OLÉRON.**

* **DECISION N° 4/2010**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de passer et de signer **la convention n° D17-0913269 pour les travaux de dissimulation des réseaux de communications électroniques** à intervenir entre la Commune de DOLUS D'OLÉRON et FRANCE TÉLÉCOM, nécessaire pour la mise en techniques discrètes des lignes de communications électroniques, dans le cadre d'opérations coordonnées d'effacement des réseaux, **Route de l'Avenir, LesAllards, à DOLUS D'OLÉRON.**

* **DECISION N° 5/2010**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de passer et de signer le contrat de maîtrise d'œuvre proposé par Madame Iléana POPÉA, Architecte

.../...

DPLG, 64 Avenue de Pontaillac 17200 ROYAN, mandataire du Groupement Solidaire composé de :

* Iléana POPÉA : Architecte DPLG, 64 Avenue de Pontaillac 17200 ROYAN

* René GENDRONNEAU : BET Economie, 14 Allée des Roses, 17640 VAUX SUR-MER

pour les travaux d'extension du restaurant scolaire et la création de vestiaires dans l'enceinte de l'école élémentaire de DOLUS D'OLÉRON.

.../...

- 18 -

* **DECISION N° 6/2010**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de régler les frais et honoraires d'un montant de 750 euros HT, soit 897 euros TTC de Maître DRAGEON François, Avocat à la S.C.P. sise 27 rue Réaumur, 17086 LA ROCHELLE Cedex 02, dans l'affaire opposant la Commune de DOLUS D'OLÉRON à l'entreprise GATINEAU devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.

* **DECISION N° 7/2010**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de régler les frais et honoraires d'un montant de 400 euros HT, soit 478,40 euros TTC de Maître David MARTIN-BOUHOURS, exerçant au sein de la SELARL d'Avocats Interbarreaux C.V.S., sise 28 boulevard de Launay, 44186 NANTES CEDEX 4, dans l'affaire opposant la Commune de DOLUS D'OLÉRON à la Société de Protection des Paysages de l'Ile d'Oléron (S.P.P.I.O.) pour la délivrance du permis de construire de la SAS Résidence Le Grand Large.

* **DECISION N° 8/2010**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de passer et de signer la convention **pour la réalisation de travaux de génie civil annexes** à intervenir entre la Commune de DOLUS D'OLÉRON et le S.D.E.E.R. concernant l'effacement des réseaux **TÉLÉCOM Rue du Moulin à DOLUS D'OLÉRON**, (dossier n° 140266).

QUESTIONS DIVERSES

↳ **OFFICE DE TOURISME**

.../...

Monsieur le Maire informe de la démission de Monsieur Dominique NADEAU de la présidence de l'Office de Tourisme.

Monsieur Philippe VILLA, Vice-Président, assurera la présidence jusqu'à l'élection d'un nouveau président, lors d'une prochaine assemblée générale.

La séance est levée à 22 heures 30.